



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS

N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984.

1971

Cinquante quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais

Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine

77240 CESSON

2025

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : contact@ade-senartetenvirons.com

Le 28 octobre 2025

à . Pierre Yvroud, CA MVES, délégué en charge de l'eau

. Jean-Marc Chanussot, Conseiller départemental, en charge de l'eau et l'assainissement

. Vincent Paul-Petit, Conseiller départemental

Objet : Extension de l'urbanisation - gestion de l'eau par la station d'épuration de Boissettes

Messieurs,

Au titre de vos prérogatives dédiées à la ressource eau, et au regard de la volonté forte qu'affiche le Département depuis 2006 à travers ses nombreux PDE (Plans départemental de l'eau), notre association tient à vous transmettre ses questions et ses vives inquiétudes quant à l'efficacité de la station d'épuration des eaux usées de Boissettes (STEP), située sur le territoire de la CA MVES, et qu'un projet d'extension de l'urbanisation sur le territoire de Sénart à Nandy vient réinterroger.

Il s'agit pour la commune de Nandy, en partenariat avec l'EPA Sénart, de bâtir sur 4,3 hectares de terres agricoles du plateau Rougeau (actuellement en culture), le Lot Mercure, constitué de cent huit logements individuels et collectifs dotés de 1400 m² de surfaces commerciales.

L'ADE a communiqué ses réserves à Monsieur Réthoré, Maire de Nandy, ainsi qu'auprès des services de l'EPA Sénart, sur le surgissement de cet ensemble immobilier avec toutes les conséquences associées à un étalement urbain en plein champs : consommation de terres nourricières, artificialisation des sols, augmentation des nuisances sonores, destruction d'un paysage patrimonial et problématique de la gestion des eaux usées.

Le traitement des eaux usées de l'assainissement collectif à Nandy est assuré par la STEP de Boissettes, qui collecte également les eaux usées de Cesson, Nandy, Réau, Savigny le Temple et Vert saint Denis. Les effluents de ces communes qui relèvent de la CA GPSSSES, représentent environ 80% des flux traités par cette STEP.

Or Les dernières données disponibles sur le portail de l'assainissement collectif :

<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-037703801000>

font état de la sous performance de la STEP au regard des besoins actuels : les charges entrantes représentent 89 164 équivalents-habitants (EH) pour 77 000 (EH) de capacité nominale.

De plus, les conformités réglementaires ne sont pas tenues en 2023 pour les paramètres DB05 (demande biochimique en oxygène à 5 jours), DCO (demande chimique en oxygène) et MES (matières en suspension).

La préfète de l'Essonne, dans son avis du Représentant de l'Etat sur le projet de SCoT de la CA GPSSES, rendu en mai 2025, notifie les mêmes éléments : (...) *la STEP de Boissettes (...) est en sous-capacité de traitement et présente de nombreux dysfonctionnements. En 2024, 20% des eaux usées entrantes ont été déversées dans la Seine sans traitement.*

En ces temps de fragilisation de notre environnement naturel et vivant, une telle situation n'est pas tolérable. Elle est même scandaleuse. D'une part, elle ne respecte pas ce bien vital qu'est l'eau en n'assurant pas les paramètres d'une qualité optimum, et par là soulève un problème de santé publique ; et d'autre part, elle ruine les efforts faits pour restaurer le milieu aquatique de la Seine et préserver sa biodiversité.

Nous savons que les dysfonctionnements précités ont conduit ces derniers temps à des réflexions entre la CA MVS et la CA GPSSES pour trouver un accord sur un fonctionnement opérationnel et suffisant de la STEP de Boissettes. Mais à notre connaissance, aujourd'hui aucune décision n'a été entérinée.

Nous espérons par ce courrier mobiliser les acteurs que vous êtes sur ce problème éminemment urgent à régler. Nous pensons qu'en parallèle, il est aussi urgent d'obtenir la suspension de tout projet d'urbanisation qui ne ferait qu'aggraver l'existant, tel le lot Mercure.

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à ces éléments et je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations les plus courtoises.

Cathy Bissonnier – Présidente de l'ADE

Copie du courrier à : Michel Bisson - Président de la CA GPSSES, Marie-Line Pichery - Présidente de l'EPA Sénart - René Réthoré - Maire de Nandy